



**LIGUE**  
**AUVERGNE**  
**RHÔNE ALPES**

**CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DU TENNIS  
DEJEPS/DESJEPS**

*Antennes d'Aubière, Bron, Seyssins*

➔ **OBLIGATIONS DE L'EDUCATEUR SPORTIF ,**

➔ **CARTE PROFESSIONNELLE**



# LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

## *Pour l'éducateur sportif*

- Déclaration à la DDCSPP du lieu d'exercice pour obtenir sa carte professionnelle

# OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES SPORTIVES

- La télédéclaration des éducateurs sportifs

Site de télédéclaration:



<https://eaps.sports.gouv.fr>

Pour obtenir sa carte professionnelle ou son renouvellement

**Vous êtes éducateur sportif ?**  
Déclarez votre activité en ligne !

Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>

- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Vous recevrez votre carte professionnelle par courrier

Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**  
20, Rue Aristide Briand  
C.S. 60042  
03402 YZEURE CEDEX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Document communiqué par le DDT

The infographic features a pink circle at the top with the title 'Vous êtes éducateur sportif ? Déclarez votre activité en ligne !'. Below it is a green circle with explanatory text and a URL. A blue circle contains a four-step process. The background includes images of a person climbing, soccer players, a woman in a red tank top, and a swimmer. At the bottom, there is a box with contact information for the Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, and the logo of the Ministry of the City, Youth and Sports.

# CARTE PROFESSIONNELLE



Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, la déclaration d'éducateur sportif est **valable 5 ans** et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle. Votre espace personnel EAPS est l'espace dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité.

Une fois votre déclaration validée, votre carte professionnelle vous sera adressée par courrier.

Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

# LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- **Obligations dans le lieu d'exercice**
  - Affichage diplôme
  - Affichage carte professionnelle
  - Affichage attestation d'assurance
  - Affichage interdiction de fumer dans les locaux
  - Affichage des numéros d'urgence